



Conditions générales de vente - CGV

Nathalie Lintanff – HPI IE

1145 Route de Limargue

74380 BONNE

SIRET : 429 154 198 00031

Article 1: Introduction

Nathalie Lintanff – HPI IE est un organisme de prestations de coaching, conseils ou formations qui s'adresse aux clients particuliers et aux entreprises et dont le siège est domicilié au 1145 Route de Limargue, 74380 BONNE. Les présentes conditions générales de vente (CVG) sont systématiquement remises au client et le client s'engage à respecter les présentes CGV.

Article 2: Entretien préalable, offre d'accompagnement et contrat dans le cas de prestations de coaching uniquement

Le coaching est l'accompagnement de personnes pour le développement de leurs potentiels et de leurs savoir-faire dans le but d'atteindre leurs d'objectifs personnels et/ou professionnels. Le coaching implique que le coaché désire sincèrement accomplir quelque chose. Il accepte de repousser ses limites en sortant de sa zone de confort.

Le coaching n'est pas une thérapie et le coach ne donne pas de conseils. Il conduit généralement à des améliorations significatives du coaché et à de nombreux changements au niveau professionnel et personnel. Les pour et les contre du coaching ont été discutés ensemble. Le coaching s'appuie sur une relation de confiance entre le coach et son client.

Cet entretien préalable permet :

- Au client de déterminer si le type d'accompagnement lui convient
- Au coach d'analyser la situation du client et de s'assurer que le type d'accompagnement proposé répond aux besoins du client
- De valider l'envie commune de travailler ensemble
- D'établir une offre d'accompagnement mentionnant les coordonnées du client, l'objectif de coaching, le nombre de séances, la fréquence, le prix, la durée de chaque séance et les moyens mis en œuvre pour réaliser les séances.

Le contrat signé par le client est à retourner à l'adresse e-mail suivante au minimum 15 jours avant le début des séances de coaching : nl@hpi-ie.com

En vertu de l'article L121-16 du Code de la consommation, le client bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de signature du contrat.

Afin d'optimiser l'efficacité de l'accompagnement :

- Les forfaits de moins de 5 séances devront être réalisés sur une durée maximum de 6 mois
- Les forfaits de plus de 5 séances devront être réalisés sur une durée maximum de 12 mois

Article 3 : Tarifs

Les tarifs présents sur le site internet HPI-IE.fr s'adressent aux clients particuliers uniquement.

Le tarif entreprise fera l'objet d'une tarification spécifique.

Les prestations effectuées se font uniquement à distance, par téléphone ou via Skype/Zoom/WhatsApp, hors frais de communication qui restent à la charge du client.

TVA non applicable – article 293 B du CGI

Article 4 : Règlement des prestations de coaching, conseils, formations et diagnostic EQ-i

Le règlement s'effectue uniquement par virement bancaire.

- En 2 fois sans frais pour les forfaits de coaching
- En 1 fois pour les diagnostics EQ-i
- En 1 fois pour les séances individuelles à la demande du client
- En 1 fois pour les formations en e-learning

Aucune séance ne sera effectuée sans règlement préalable.

Toute séance non décommandée 48h à l'avance est due.

Article 5 : Confidentialité

Toutes les informations, documents, données ou concepts, que la personne accompagnée me communiquera lors des séances resteront strictement confidentielles à moins d'une autorisation expresse ou d'une contrainte légale. Elles seront utilisées uniquement dans le cadre de l'accompagnement et ne seront pas divulguées à des tiers (membres de la famille, département des ressources humaines, responsable hiérarchique).

Article 6 : Déontologie

En tant que coach professionnel certifiée par International Coaching Federation ICF, je m'engage à respecter les obligations déontologiques.

<https://www.coachfederation.fr/wp-content/uploads/Code-deontologie-ICF-France.pdf>

Je décline toute responsabilité pour les décisions professionnelles et personnelles du client pendant la période d'accompagnement et successivement.

Article 7 : Prestations de coaching - Les responsabilités du coaché

Le coaché s'engage à :

- Tracer un portrait fidèle de la situation
- S'exprimer le plus honnêtement possible sur ses sentiments et difficultés
- Faire preuve d'ouverture
- Faire confiance à son coach et au processus de coaching
- Prendre des décisions tout au long du processus

- Respecter ses engagements
- Réaliser les actions convenues
- Fêter ses réussites

Article 8 : Prestations de coaching - Les responsabilités du coach

Le coach s'engage à :

- Gérer le processus de coaching
- Découvrir, clarifier et s'aligner sur ce que le client veut accomplir
- Conserver au client sa responsabilité et son imputabilité
- Favoriser la conscience de soi chez le client
- Aider le client à clarifier sa problématique et à développer ses solutions et ses stratégies
- Stimuler les capacités du coaché
- Identifier les zones d'inerties et les obstacles à surmonter
- Maîtriser les outils du coaching
- Créer un environnement sécuritaire et respecter la confidentialité

Article 9 : Résiliation et conditions de remboursement dans le cas de prestations de coaching uniquement

Pendant les 6 premières semaines, à compter de la date de fin du délai de rétractation, le client peut mettre un terme au contrat, moyennant un préavis d'une semaine par mail.

Je m'engage à reverser au client un montant équivalent à la somme forfaitaire dont seront déduits les frais administratifs (50 Euros), le prix du diagnostic EQ-i (235 Euros) s'il a été réalisé, les séances effectuées (90 Euros) et la formation en e-learning si elle faisait partie du forfait (85 Euros).

Au-delà de ce délai de 6 semaines, l'intégralité de la somme sera due.

Si j'estime ne pas pouvoir apporter à mon client l'aide nécessaire, je m'engage à reverser à mon client un montant équivalent à la somme forfaitaire dont seront déduits les frais administratifs (50 Euros), le prix du diagnostic EQ-i (235 Euros) s'il a été réalisé, les séances effectuées (90 Euros) et la formation en e-learning si elle faisait partie du forfait (85 Euros).

Article 10 : Propriété intellectuelle – Copyright

Tous les documents remis, utilisés ou mis à disposition au cours de l'accompagnement constituent des œuvres originales et, à ce titre, sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. Toute reproduction, représentation, utilisation, diffusion, publication, modification totale ou partielle est interdite. En conséquence, le client s'interdit de transmettre, diffuser et plus généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents. Ils ne peuvent en aucun cas être revendus ou mis à la disposition du public ou d'un tiers sous quelque forme que ce soit, y compris électronique.